



COMPTE RENDU DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BONNEVALAIS

Séance du 20 mai 2021

Convocation envoyée aux
délégués communautaires le :

10 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt mai, à dix-neuf heures,
le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni à BONNEVAL, sous la
présidence de Monsieur Joël BILLARD, Président.

Mr Daniel BERTHOME est élu Secrétaire de Séance.

Etaient présents :

Mr Jean-Marc PETIT -ALLUYES-,	Mr Olivier HOUDY -DANGEAU-,
Mr Michel MARTIN -ALLUYES-,	Mme Cécile CORBEL -DANGEAU-
Mme HARDY Laure -ALLUYES-,	Mr Guy BEAUREPERE -DANGEAU-,
Mr Joël BILLARD -BONNEVAL-,	Mme Mariette GOUGET -DANGEAU-,
Mme Danielle BORDES -BONNEVAL-,	Mr Bernard GOUIN -FLACEY-,
Mr Eric JUBERT -BONNEVAL-,	Mr David LEGRAND -LE GAULT ST DENIS-,
Mme Dominique FRICHOT -BONNEVAL-,	Mr Benoist MOREAU -LE GAULT ST DENIS-,
Mr Jean-Michel LAMY -BONNEVAL-,	Mr Bruno LHOSTE -MONTBOISSIER-,
Mme Sylvie GOUSSARD -BONNEVAL-,	Mr Denis GOUSSU -NEUVY EN DUNOIS-,
Mr Pascal LHOSTE -BONNEVAL-,	Mr Joël LAMY -PRE ST EVROULT-,
Mme Marie-Christine NORMAND -BONNEVAL-,	Mr Jean-Louis HY -PRE ST MARTIN-,
Mr Guy MOUTET -BONNEVAL-,	Mme Nicole HUBERT-DIGER -ST MAUR/LE LOIR-,
Mme Brigitte DUFER -BONNEVAL-,	Mr Bernard GUILLAUMIN -ST MAUR/LE LOIR-,
Mme Claire DURAND-BONNEVAL-,	Mr Jean-Marc VANNEAU -SANCHEVILLE-,
Mr Patrick JEANNE -BONNEVAL-,	Mr Denis LEGRAIS -SANCHEVILLE-,
Mme Stéphanie MARTIN -BONNEVAL-,	Mr Daniel BERTHOME -SAUMERAY-,
Mr Benoit GESLIN -BOUVILLE-,	Mr Guillaume ROGER DE CAMPAGNOLLE -SAUMERAY-,
Mr Frédéric LECOEUR -BOUVILLE-,	Mr Michel GIRARD -TRIZAY LES BONNEVAL-,
Mr Jack DAZARD -BULLAINVILLE-,	Mr Dominique IMBAULT -VILLIERS-ST-ORIEIN-,
Mr Patrick CHARPENTIER -DANCY-,	

Etaient absents et excusés ayant donné pouvoir :

Mme Evelyne RAPP-LEROY -BONNEVAL- donne pouvoir à J BILLARD,
Mr Jean-Pierre HUBERT-DIGER -BONNEVAL- donne pouvoir à D BORDES,
Mr Julien COLLAS -LE GAULT ST DENIS- donne pouvoir à D LEGRAND,
Mr Gilles ROUSSELET -MONTHARVILLE- donne pourvoir à JL HY,
Mr Fabrice CHABOCHE -MORIERS- donne pouvoir à D LEGRAND.

Etaient absents : Mr Jean-Philippe GIRAUD -BONNEVAL-, Mr Eric FALLOU -SANCHEVILLE-.

ADMINISTRATION GENERALE

COMPTES RENDUS

Les comptes rendus du 8 avril 2021 et 22 avril 2021 sont approuvés à l'unanimité.

Acquisition d'un nouveau Logiciel RH

Le Président expose que pour faire face à l'évolution du service Ressources Humaines de la collectivité, il est indispensable de changer de logiciel, celui actuel ne répondant plus suffisamment aux besoins du service.

Le Président propose faire appel à la centrale d'achats UGAP pour l'acquisition d'un nouveau logiciel.

Après avoir entendu l'exposé du Président, le Conseil Communautaire délibère à l'unanimité et l'autorise à signer tout document se rapportant à cette acquisition.

Modification délibération 2021/19 « Bail emphytéotique administratif »

Vu l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par la loi n°2009-526 du 12 mai 2009 relatif à la gestion des biens et aux opérations immobilières,

Vu l'article L 1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par la loi 2013-403 du 17 Mai 2017 art.1 (V),

Considérant que par délibération 2021/19 du 25 février 2021, le Président a été autorisé à signer un bail emphytéotique avec la Commune de Sancheville pour y installer une micro-station de carburant.

Dans le cadre de la conclusion d'un bail emphytéotique avec la Commune de Sancheville de la parcelle ZV 64, il convient de créer une servitude de passage piétons et véhicules grevant les parcelles ZV 61 et 62 (fonds servant) appartenant à la Communauté de Communes du Bonnevalais au profit de la parcelle ZV 64 (fonds dominant) donné à bail emphytéotique à la Commune de Sancheville. La servitude se ferait sans indemnité et s'éteindra avec la fin du bail emphytéotique.

Le bail emphytéotique étant un acte authentique devant être publié, il convient de modifier la délibération comme suit :
Afin de procéder à la signature des actes administratifs en vue de leur publication au fichier immobilier, Monsieur le Président expose que conformément à l'article L 1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par la loi 2013-403 du 17 Mai 2017 art.1 (V) « *Les maires, les présidents des conseils départementaux et les présidents des conseils régionaux, les présidents des établissements publics rattachés à une collectivité territoriale ou regroupant ces collectivités et les présidents des syndicats mixtes sont habilités à recevoir et à authentifier, en vue de leur publication au fichier immobilier, les actes concernant les droits réels immobiliers ainsi que les baux, passés en la forme administrative par ces collectivités et établissements publics.*

Lorsqu'il est fait application de la procédure de réception et d'authentification des actes mentionnée au premier alinéa, la collectivité territoriale ou l'établissement public partie à l'acte est représenté, lors de la signature de l'acte, par un adjoint ou un vice-président dans l'ordre de leur nomination. »

Après avoir entendu l'exposé du Président, le Conseil Communautaire délibère à l'unanimité et :

- Autorise la création d'une servitude de passage piétons et véhicules,
- Autorise le Président à recevoir et authentifier le bail emphytéotique concernant la parcelle ZV64 sise Rue d'Orléans à SANCHVEILLE (28800),
- Désigne Monsieur Dominique IMBAULT, premier vice-président, pour procéder à la signature de cet acte.

EAU

Tarifs concernant les déplacements des agents du service de l'eau

Vu les articles L.2224-12-4 et suivants du code général des collectivités territoriales,
Considérant la délibération n°2020-184B « Tarifs 2021 de l'eau »,

Le Vice-Président expose qu'il est nécessaire de compléter les tarifs votés le 10 décembre 2020 :

- | | |
|---|----------|
| • Déplacement non justifié hors astreinte : | 60,00 € |
| • Déplacement non justifié en astreinte : | 120,00 € |